

**DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ENFANCE ET JEUNESSE (EnJeu)**

Séance du 03 décembre 2025 à Mont-sur-Rolle

Préavis N° 10-2025

Demande d'ouverture d'une crèche de 44 places sur la commune de Bursinel

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 10-2025

Résultat du vote : accepté par 26 oui, 0 non et 4 abstentions

Objet soumis à référendum

Préavis N° 011-2025

**Demande de crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour le renouvellement et la
modernisation des équipements informatique (hors scolaire) au sein de l'Association Enfance et
Jeunesse**

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 11-2025

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

Objet soumis à référendum

Préavis N° 012-2025

Budget 2026 EnJeu selon MCH2

Le Conseil intercommunal a décidé :

D'approuver le préavis 12-2025

Résultat du vote : accepté par 27 oui, 1 non et 2 abstentions

Objet soumis à référendum

Pour le Bureau

La Présidente

Dominique Perren



La Secrétaire

Catherine Safi

*Ces décisions sont susceptibles de référendum. **La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'association dans les dix jours qui suivent la publication dans la FAO, ou l'affichage dans le cas de l'art. 167, al. 4.***

La municipalité de la commune siège de l'association en informe le CODIR.

Si la liste satisfait aux exigences légales, la municipalité de la commune -siège scelle les listes et autorise la récolte des signatures. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des municipalités des communes associées.

***Le délai de récolte est de 30 jours.** Les prolongations de délais prévues à l'art. 134, al. 2 et 3 s'appliquent par analogie. Le délai court même si l'affichage a été omis dans les communes.*